Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 062-246200364-20231114-ART_2023_622-AR

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2023/622

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté portant délégation de signature au Directeur Général des Services Techniques de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu la directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L 5211-10 CGCT,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L212-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'arrêté 2020/DRH/676 du 8 octobre 2020 portant recrutement de **Monsieur Stéphane BELEMBERT** à compter du 1er décembre 2020 au sein des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour exercer les fonctions de Directeur général des services techniques,

Vu l'arrêté 2023/088 du 28 février 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à **Monsieur Jean LETOQUART**, 14ème Vice-Président,

Vu l'arrêté 2020/571 du 09 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à **Monsieur Christian PEDOWSKI**, 6ème Vice-Président,

Vu l'arrêté 2023/DRH/620 du 19 octobre 2023 portant délégation de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à **Madame Marie-Francine FRANÇOIS,** Directrice générale des services,

Vu l'arrêté 2023/DRH/621 du 19 octobre 2023 portant délégation de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à **Monsieur David PETIT,** Directeur général adjoint ressources mutualisation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les délégations de signature accordées par le Président au Directeur général des services techniques, pour permettre une bonne administration de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 062-246200364-20231114-ART_2023_622-AR

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Stéphane BELEMBERT,** Directeur général des services techniques de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

⇨ Marchés publics et procédures d'achat de travaux, et y compris pour les achats contractés auprès de centrales d'achat :

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Stéphane BELEMBERT,** assumera les fonctions suivantes :

- la signature, s'agissant des marchés publics de travaux et des marchés de services en lien avec des travaux, y-compris de maîtrise d'œuvre, issus des procédures d'achat pour lesquelles la valeur estimée du besoin est inférieure ou égale au seuil fixé au c) de l'article 4 de la directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et y compris les achats contractés auprès de centrales d'ac lorsque les crédits sont inscrits au budget, des pièces contractuelles, des mises au point, des décisions de résiliation, des avenants, des marchés complémentaires et des décisions de reconduction ou de non reconduction de marché, et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,

- la signature, s'agissant des marchés publics de travaux et des marchés de services en lien avec des travaux, y-compris de maîtrise d'œuvre, quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des bons de commande d'exécution de ces marchés, des ordres de service, des décisions de poursuivre, d'affermissement de tranche optionnelle et d'application des pénalités et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,

- la signature, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des devis et des bons de commandes d'un montant inférieur à 5 000 € HT dans le cadre des achats de travaux de faible montant non couverts par un marché existant actif et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

- la signature, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des devis et des bons de commandes d'un montant inférieur à 5 000 € HT dans le cadre des achats de fournitures courantes et services réalisés au sein de la direction du Directeur général des services techniques.

⇨ Permis de construire

Dans le champ de cette délégation, Monsieur Stéphane BELEMBERT assumera les fonctions suivantes :

- la signature des déclarations d'autorisation de travaux, des permis de construire et de démolir, chaque fois que ces formalités sont nécessaires,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 062-246200364-20231114-ART_2023_622-AR

⇨ Dépôt de plainte et main courante

- la signature des dépôts de plaintes consécutifs à des infractions, des procès-verbaux d'audition des victimes ainsi que des mains courantes.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Stéphane BELEMBERT**, Directeur général des services techniques de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie-Francine FRANÇOIS,** Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et de **Monsieur David PETIT,** Directeur Général Adjoint Ressources Mutualisation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin en ce qui concerne les actes à prendre dans les domaines suivants :

⇨ Marchés publics et procédures d'achat et y compris les achats contractés auprès de centrales d'achat :

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Stéphane BELEMBERT,** assumera les fonctions suivantes :

- la signature, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des devis et des bons de commandes d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € HT dans le cadre des achats de travaux de faible montant non couverts par un marché existant actif et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

Article 3 : La signature par **Monsieur Stéphane BELEMBERT,** des pièces et actes repris aux articles 1 et 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services techniques,

Stéphane BELEMBERT»

La présente délégation de signature vaut pour la signature manuscrite et électronique.

Article 4 : L'arrêté 2023/084 du 23 février 2023 est abrogé.

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 062-246200364-20231114-ART_2023_622-AR

Article 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet.

Article 7 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,

Reçu par le Préfet du Pas-de-Calais le

Affiché à l'hôtel communautaire le

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT

Lens, le 14/11/2023

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT

Je soussigné, **Stéphane BELEMBERT**, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté le